

**COMMUNIQUE FINAL DE L'ATELIER SOUS REGIONAL SUR LA MISE A JOUR
DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Brazzaville du 19 au 23 juin 2011

L'Atelier sous régional des pays de l'espace COMIFAC relatif à la mise à jour des stratégies et Plans d'Actions Nationaux sur la biodiversité s'est tenu à Brazzaville, République du Congo, du 19 au 23 Juin 2011.

Co-organisé par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et le Gouvernement Congolais, l'atelier a connu la participation des experts des pays et organisations de la société civile ci-après : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), de la commission CEC et du programme PACO de l'UICN et de Lelewal Women Network.

La facilitation a été assurée par les experts du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.

A- DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Les objectifs assignés à cet atelier étaient de :

- Faciliter la mise en œuvre du Plan Stratégique sur la Biodiversité 2011-2020 en aidant les Parties à élaborer des objectifs nationaux ;
- Soutenir la révision, l'actualisation et la mise en œuvre des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité, et l'intégration de la biodiversité dans les politiques nationales des pays concernés ;
- Stimuler les premières actions pour la mise en œuvre des résultats de la Conférence de Nagoya et en particulier, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ;
- Aider les pays à utiliser les résultats de la troisième édition des Perspectives Mondiales de la Biodiversité (GBO-3) et l'étude sur l'économie des écosystèmes et la biodiversité (TEEB), en considérant la manière dont les résultats pourraient être intégrés dans la mise à

jour et la révision des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité;

- Faciliter les possibilités d'apprentissage actif et les échanges directs entre les Points Focaux nationaux et les personnes en charge de la révision et la mise en œuvre des SPANB.

Les principales articulations de l'atelier ont été les suivantes :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les travaux.

B- DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, présidée par **Monsieur Sébastien MPOUSSA**, Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE) a été ponctuée par trois allocutions :

- La première a été celle de Monsieur **MAROUN ABI Chahine**, représentant Monsieur **AHMED DJOGLAF**, Secrétaire Exécutif de la CDB qui a souligné que cet atelier se tient au début de la décennie internationale de la Biodiversité déclarée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Il a rappelé l'importance que revêt le Protocole de Nagoya en tant qu'instrument juridique au service du développement durable et de l'économie verte, en ce qu'il fournira la base pour des règles de transparence et d'équité dans l'exploitation des ressources génétiques de notre planète.

Poursuivant son allocution, Mr **MAROUN ABI** a souligné l'importance de l'engagement des parlementaires qui sont considérés comme un soutien explicite dans le processus de ratification du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages en vertu de la convention sur la Diversité Biologique.

- La deuxième allocution a été celle de **son Excellence Kazuhiko FUJITA**, Chargé d'Affaires par intérim de l'Ambassade du Japon, qui a pris la parole au nom du Gouvernement japonais occupant la Présidence de la dixième Conférence des Parties, a tenu à exprimer sa gratitude au Secrétariat de la

Convention sur la Diversité Biologique, pour la bonne préparation de l'atelier et féliciter le Gouvernement congolais pour l'organisation du sommet des trois bassins forestiers tropicaux, sommet auquel il avait pris part.

Poursuivant son allocution, le diplomate japonais a évoqué les catastrophes naturelles qui ont endeuillé le Japon et n'a pas manqué de témoigner sa reconnaissance à tous ceux qui leur ont apporté leur soutien moral et matériel.

Le Japon qui a signé le protocole de Nagoya, par la voix de son chargé d'affaires a réitéré l'engagement du Japon à soutenir le processus initié à Nagoya et a annoncé que son pays a fourni une assistance financière de deux milliards de dollars répartis sur trois (3) ans à compter de 2010 à travers l'initiative « Vivre en harmonie avec la Nature » pour soutenir les efforts des pays partenaires vers la réalisation des objectifs post 2010 de la Convention sur la Diversité Biologique ; de même il a annoncé la disponibilité d'un financement d'un milliard de yens destiné au Fonds du Japon pour la Biodiversité et d'une aide d'un milliard de yens en faveur des Pays en Développement pour le renforcement des capacités concernant l'APA.

Avant de terminer le diplomate japonais s'est dit honoré pour avoir mobiliser les fonds ayant servi à l'organisation du présent atelier tout en reconnaissant que l'Afrique centrale était une des régions de notre Planète qui regorgerait une diversité biologique considérable qui a besoin d'être bien gérée pour le bien-être de la communauté entière.

• Dans la troisième allocution, **Monsieur Sébastien MPOUSSA**, Directeur de cabinet du MDDEFE, après avoir fait constater que le présent atelier se tenait après ceux des espaces Ouest Afrique et Sud Afrique a tenu à remercier le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, pour avoir choisi le Congo pour abriter cette rencontre avant de souhaiter au nom de **son Excellence Henri DJOMBO**, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, la bienvenue à tous les experts qui ont fait le déplacement de Brazzaville.

Poursuivant son discours, le Directeur de Cabinet a rappelé aux experts la responsabilité qui était la leur au regard des attentes très nombreuses que les pays de la sous-région Afrique Centrale ont placées en ces assises.

Après avoir remercié le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC), le Gouvernement japonais et le Secrétariat de la CDB, Monsieur le Directeur de Cabinet, a déclaré ouverts les travaux de l'atelier sous régional sur la mise à jour des stratégies et Plans d'Action Nationaux sur la Biodiversité.

C- PRESENTATIONS DES EXPOSES

Les Pays de l'espace COMIFAC ont présenté tour à tour leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la Biodiversité.

Quinze communications ont été présentées en plénière, à savoir :

- Conclusions de la troisième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique (GB0-3) et les résultats de la Conférence des Parties de Nagoya ;
- Introduction du plan stratégique et les objectifs d'Aichi ;
- Examen et actualisation des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique ;
- Importance de la biodiversité pour l'économie et le développement ;
- Gestion des taux de perte des habitats dans les forêts du bassin du Congo ;
- Atténuation des pressions sur la diversité biologique et promotion de l'utilisation durable : combattre les moteurs de l'appauvrissement de la biodiversité ;
- Intégration de la biodiversité dans les processus de planification sectorielle et nationale par les Ministères ;
- Renforcement des zones protégées afin de préserver les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'UICN ;
- Utilisation de REDD+ pour améliorer la résilience des écosystèmes et fournir des avantages aux communautés ;
- Intégration de l'égalité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité ;
- Expériences sous-régionales de la COMIFAC en matière de gestion durable de la biodiversité en Afrique Centrale ;
- Renforcer les avantages de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes ;
- Le protocole de Nagoya sur l'accès et le Partage (APA) : actions pour une ratification rapide ;

- Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique : mécanismes de financement ;
- Elaboration et exécution de programmes de communication et éducation du public efficaces en tant que partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Ces différents exposés ont été accompagnés d'une série d'exercices pour une bonne maîtrise des thèmes développés.

Des orientations sur l'élaboration d'une feuille de route générique pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité ont été données aux participants.

Au cours de cet atelier une visite de terrain a eu lieu à 45 km de Brazzaville sur la Route Nationale N°2. Elle a permis d'apprécier les efforts fournis par le Congo dans la mise en place et la gestion des plantations industrielles d'Eucalyptus, des Pins et de *Milletia*.

D- RECOMMANDATIONS

Au terme de l'atelier, les participants recommandent :

- Aux agences d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial de diligenter et de faciliter l'acquisition des ressources financières prévues pour permettre aux pays d'amorcer la révision de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux sur la Biodiversité ;
- Au Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique de traduire l'ensemble des modules de formation de cet atelier en langue française pour leur bonne appréhension ;
- A chaque pays de l'Espace COMIFAC d'adopter une feuille de route devant conduire vers une ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur exploitation ;
- A chaque pays de l'espace COMIFAC de solliciter les fonds disponibles au niveau du Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité Biologique pour faciliter le processus de ratification du Protocole de Nagoya.

Fait à Brazzaville, le 23 juin 2011

Les Participants